

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CE736

présenté par

Mme Auroi, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Bonneton, M. François-Michel Lambert et M. Molac

ARTICLE PREMIER

A la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« double défi de la compétition internationale »,

les mots :

« triple défi de la compétition internationale, de l'autonomie agricole et alimentaire des territoires »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de réorienter le modèle productiviste agricole qui a prédominé depuis 50 ans vers des systèmes plus territorialisés, rapprochant consommateurs et producteurs, avec les effets bénéfiques que l'on sait en matière d'impact environnemental mais aussi de création de liens dans les territoires et d'éducation alimentaire, il est nécessaire de préciser que la politique agricole et alimentaire de l'avenir mise sur le développement de véritables systèmes alimentaires locaux. S'entend par un système alimentaire un projet concerté entre les acteurs locaux de production, de distribution, et de consommation, permettant de créer des filières locales ainsi que du lien social et économique, tout en valorisant au mieux les richesses agricoles et humaines des territoires.